

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

125ML YPLON ONE SHOT A PERCUSSION
DESINFECTANT DE SURFACES
16052024 DME 60%

N° de produit: 0018001167-18001161-7013511

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Désinfectant surface

Usages déconseillés:

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE ROSPORDEN (YPLON SA)
Zi de Dioulan
ROSPORDEN 29140

Téléphone: + 33 (0) 298 669 500

Télécopie: + 33 (0) 298 599 600

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: F : + 33 (0) 145 425 959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage



**Mention
d'Avvertissement:**

Danger

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
ALCOHOL	Flam. Liq.: 2: H225 Eye Irrit.: 2: H319	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Acute Tox.: 3: H301 Skin Corr.: 1B: H314 Aquatic Acute: 1: H400 Aquatic Chronic: 2: H411	
DIMETHYL ETHER	Non classé	

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.
CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation:** Transporter à l'air frais.
- Contact avec la Peau:** Bien laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
- Contact oculaire:** Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
- Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Dangers:** Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
- Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:

Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de Contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
ALCOHOL	VLE	5.000,000000 ppm	9.500,00000 0 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)
	VME	1.000,000000 ppm	1.900,00000 0 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autres:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact prévisible avec la peau.

Protection respiratoire:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles environnementaux:

Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:

liquide

Forme:

Aérosols

Couleur:

Aucune information disponible.

Odeur:

Aucune information disponible.

Seuil olfactif:

Aucune information disponible.

pH:

Aucune information disponible.

Point de congélation:

Aucune information disponible.

Point d'ébullition:

Aucune information disponible.

Point d'éclair:

Aucune information disponible.

Taux d'évaporation:

Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz):	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 2010/75/EU: 5,93 g/l ~0,75 % (calculé)
-----------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange: ETAmél: 17.600,000000 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	LD 50 (Rat): 264,000000 mg/kg
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Inhalation

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Mélange: Provoque une irritation cutanée.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	in vivo (Lapin): Résultat expérimental, Étude clé
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange: Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

In vivo

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	Aucune information disponible.
DIMETHYL ETHER	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL	Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE	CE 50 (Daphnia magna, 48,0 H): 0,057000 mg/l (Static) Résultat expérimental, Étude clé

DIMETHYL ETHER Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
DIMETHYL ETHER Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
DIMETHYL ETHER Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
DIMETHYL ETHER Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM (28,000000 jour): 69,000000 % Déte t  dans l'eau. R sultat exp rimental,  tude cl 
CHLORIDE
DIMETHYL ETHER Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE

Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	-
Code de restriction en tunnel :	2 (D)
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

ADN

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5F
Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 190, 327, 344, 625

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies : AEROSOLS

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2

Risque subsidiaire : 2.1

Étiquettes : 2.1

N° d'urgence : F-D, S-U

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée : SP277

Quantité exemptée : E0

14.5 Dangers pour l'Environnement : Non applicable

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom de transport complet : AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2.1

Étiquettes : Flamm. Gas

14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	
Uniquement par avion cargo	
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	150 Kg
Aéronefs de transport de passagers	
Et de marchandises	
Spécifications emballages :	Y203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	30 Kg G
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	A145, A167, A802

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques

dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aérosol 1, H222

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Classification DetNet - Sans objet.

Numéro d'enregistrement:

Date de Publication: 13.08.2020

FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.